

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 14 septembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Patrick Simony
Valère Huet

Mmes Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin

Absence : Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-sdj. E même que monsieur Yvan Pruneau ins.mun.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant, monsieur Marcel Mainville, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #200-09-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 9.1 : place du soldat
 - 9.2 : inspecteur municipal (Yvan) + adjoints
 - 9.3: patrimoine Torpille avant janvier 2016 (engager Marielle à temps)
 - 9.4 : stratégie maritime (mur St-Yvon)
 - 9.5 : route Côté et Langlais (chemin de grève) cédé aux citoyens
 - 9.6 : bâtiment délabré ?? maison incendiée-
 - 9.7 : annulation taxes de service
 - 9.8 : demande de dons (sourd et Grande Corvée)
 - 9.9 : conférence de presse carrefour action municipale
 - 9.10 : congrès des maires
 - 9.11 : Croix Victorin Coulombe
 - 9.12 patinoire extérieure ? rencontre architecte et continuité
 - 9.13 : halte St-Yvon plus deux passerelles (fait par les filles)
 - 9.14 : deuxième versement services police
 - 9.15 : annulation de deux résolutions
 - 9.16 : permis occupation MTQ
 - 10- Rapport de l'inspecteur municipal
 - 11- Rapport du chef pompier
 - 12-Période de questions
 - 13-Clôture de la séance
- A) achat sel et calcium
 - B) fosses non connectées
 - C) semaines vacances Y.P.
 - D) accord révision schéma de risque incendie
 - E) avis de motion (règ.accident)
 - F) HLM travaux supp.
 - G) soumission porte entrepôt et électricité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 201-09-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2015 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

- | | |
|--|---|
| 1. Ministère des Transports | Permission d'occupation |
| 2. Rendez-vous sécurité | Carleton 30 septembre |
| 3. Contrat École Gym | Changement à faire |
| 4. MDDELCC | Eau potable |
| 5. JURISPRUDENCE | Très bel article portant sur l' atteinte a la réputation dans le domaine du génie civil |
| 6. OMH | Approbation manque a gagner |
| 7. Demande de citoyen | Installation poteau, problème |
| 8. Document sur la taxe d'Accise et sur le programme PRIMEAU | |
| 9. Document sur le code éthique aux élus- et informations concernant l'octroi de contrat | |
| 10. Copie de la politique de gestion contractuelle de la municipalité | |

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} août AU 31 août 2015

Résolution # 202-09-15

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois d'août de la municipalité pour un montant de 123 997.98\$. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal, de même que les écritures de fin de mois et un rapport sur l'état des finances, une balance de vérification et prévisions budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Maire

Sec-trés.

Résolution # 203-09-15

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Centre de camion Denis :	Réparation camion vidange \$ 2 793.95
2. Produits sanitaire Unique	Achat de chlore : 1 173.20 \$
3. Laboratoire BSL	Analyse d'Eau : 962.10 \$
4. MEI, couvercles de fosses	1 144.77 \$
5. Tétratech	5 760.25\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÉGLEMENTS

9.1 Place du soldat qui deviendra Place Émilien-Dufresne

Madame le maire mentionne les activités qui se dérouleront les 7 & 8 novembre prochain.

9.2 Résolution # 204-09-15

Inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE l'ancien inspecteur municipal, Jacques Côté, suite à un accident de travail ne peut plus accomplir les tâches reliées au poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la CSST confirmait ce fait à la municipalité et dégageait par le fait même la municipalité de toute obligation envers cet employé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Pruneau a été nommé inspecteur par intérim;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Yvan Pruneau inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-2/B Résolution # 205-09-15

Inspecteur municipal/ adjoints

CONSIDÉRANT QUE depuis l'accident de travail de monsieur Côté, l'on a dû adjoindre à monsieur Pruneau une autre personne afin de l'aider dans ses nombreuses tâches, que ce soit en eau potable et en eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'UN autre employé s'est joint à l'équipe et qu'il est devenu un atout précieux, étant mécanicien et qu'il s'occupe de l'entretien de la machinerie municipale et également responsable de la cueillette des ordures ménagères et récupération;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK SIMONY CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal adjoindra à l'inspecteur municipal de façon permanente messieurs Léo Francoeur et Paul René Francoeur afin de réaliser toutes les tâches dévolues à chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-3 Patrimoine pour Torpille en 2017 : madame Laurence Beaudoin rencontrera Marielle Clavet afin de présenter un projet dans le cadre de Patrimoine Canada pour les festivités de 2017

9.4 une rencontre de travail est prévue afin de discuter de ce point

9.5 Résolution # 206-09-15

Route Langlais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a déjà cédé une partie de la route Langlais (ancien tracé);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 335, route 132 s'est montré intéressé à acquérir une partie de l'ancienne route Langlais qui se trouve enclavée par ses terrains, de même que la partie en arrière de sa propriété qui se trouve être un ancien chemin de colonisation appelé route de la grève;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a toujours été respectueux des lois et règlements municipaux, n'ayant jamais entravé, ni pris possession d'aucune façon de la propriété appartenant à la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal vend ces parties de terrain au prix d'un dollar (1).

QUE le propriétaire doit obligatoirement accorder une servitude dans l'assiette de l'ancienne route Langlais, étant donné que le réseau municipal d'aqueduc est situé sur ce tronçon, à la satisfaction de la municipalité.

QUE le propriétaire paie tous les frais reliés à cette transaction (notaire et autres s'il y a lieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5/B Résolution # 207-09-15

Route Côté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a reçu une demande du propriétaire situé au 11, route de la Pointe afin d'obtenir une lumière de rue, ce propriétaire ayant relocalisé sa route d'accès à sa résidence par la route Côté;

CONSIDÉRANT QUE la portion de cet ancien chemin de colonisation qui part de la route Côté vers le nord, longe les propriétés du 7 & du 9, route Côté sur une largeur de 10 pieds et se termine par un cap (en avant de la résidence du 11,);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à se départir de ce petit tronçon afin d'éviter de futurs problèmes et n'en ayant jamais trouvé aucune utilité pour elle;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLERE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal vend cette partie de terrain au prix d'un dollar (1).

QUE le propriétaire devra procéder lui-même à l'installation de la lumière, (le terrain lui appartenant) et qu'il doit payer tous les frais reliés à cette transaction. (notaire et autres s'il y a lieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 rien de nouveau pour ces dossiers

9.7 : taxes de services : une lettre sera acheminée expliquant pourquoi la municipalité conserve les dites taxes

9.8 demande de dons - aucune décision avant la révision du règlement

AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet donne avis de motion qu'à une prochaine rencontre il proposera une modification au règlement portant sur les demandes de dons

9.9 conférence de presse Carrefour action municipale : madame le maire s'y rendra le 16 septembre prochain à Gaspé

9.10 Résolution # 208-09-15

Congrès des maires FQM

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise madame le maire Jocelyne Huet à participer au congrès de la FQM qui se déroulera du 23 au 25 septembre prochain à Québec. Les frais d'inscription au congrès sont de 799.08\$.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 209-09-15

Croix cap Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les réparations qui s'imposent : c'est-à-dire gratter et repeindre la croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.12 : Résolution # 210-09-15

Patinoire extérieure

Soumissions reçues :

Techni Pro 1 168 000\$
Duotehc 1 429 000\$
Le groupe Ducarel 3 033 000\$

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme rejette les soumissions reçues car toutes ces soumissions dépassent nos prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12/B : Résolution # 211-09-15

Patinoire extérieure/Soumission

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, Madame Marie Dufresne et son conseiller responsable, monsieur Patrick Simony à rencontrer le chargé de projet, monsieur Dominique Huet de même que monsieur Simon Bujold de Tétratech afin d'obtenir un devis de performance réaliste, cadrant dans notre budget, que leurs frais seront remboursés sur présentation de factures.

QUE par la suite (devis corrigé) la directrice est autorisée à faire parvenir des soumissions par l'entremise de SEAO tel que requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 212-09-15

Halte St-Yvon et passerelles

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fait peindre la halte de St-Yvon au complet, réparation de planches, de même que peinture des deux passerelles et réparation si nécessaire, par nos employés réguliers, soient Léonie Gauthier et Jacynthe Langlais qui termineront le 18 septembre. Monsieur Conrad Côté a terminé le 11 septembre. Quant à messieurs Robert Francoeur et Marius Cotton ils pourront terminer le 25, car monsieur Pruneau à encore des travaux urgents à faire réaliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-14 Résolution # 213-09-15

Service de police/deuxième versement

SUR LA PROPOSTION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède au dernier versement de la facture du service de police pour un montant de 15 417\$ payable avant le 15 octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-15 Résolution # 214-09-15

Annulation de résolutions

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule les résolutions # 195-08-15 et 198-08-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 215-09-15

Permis d'occupation du ministère des Transports du Québec- lots : 62A-13, 62A-14, 62A-15, 62A-16, 62B-5, 62F-1 et 62F-2

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le délai de six (6) mois offert par le ministère des Transports du Québec afin de prendre la décision concernant les lots cités en rubrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) Résolution # 216-09-15

Achat de sel et calcium

Sur la proposition de VALÈRE HUET CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise les achats suivants : sel et du calcium, tel que mentionné par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Résolution # 217-09-15

Fosses septiques non connectées au réseau

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire parvenir une lettre avisant les citoyens de procéder aux travaux de raccordement le plus tôt possible, soit d'ici le 15 novembre sinon des sanctions seront appliquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Résolution # 218-09-15

Vacances inspecteur

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à payer une semaine de vacances à l'inspecteur municipal, étant donné qu'il ne pourra pas tout prendre ses vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Résolution # 219-09-15

Schéma de risque incendie/MRC

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son accord à la MRC
concernant la révision du schéma de risque incendie et en
accepte la révision qui a été présentée par le
responsable de la MRC, monsieur Nicolas Ste Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) AVIS DE MOTION

Monsieur Patrick Simony donne avis de motion qu'à une
prochaine rencontre il proposera l'adoption d'un
règlement portant sur les accidentés de la route hors
secteur, afin d'obtenir une compensation pour le service
de pompiers.

F) Résolution # 220-09-15

Travaux supplémentaires HLM

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLERE IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de payer la quote part
additionnelle demandée par l'Office municipal
d'habitation de Cloridorme pour des travaux
supplémentaires nécessaire, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Résolution # 221-09-15

Porte entrepôt et électricité

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal à aller en soumission afin de faire installer
une porte de 16 pieds sur la façade de l'entrepôt de même
que pour avoir un minimum d'électricité au bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau mentionne qu'il terminera sous peu la
vérification annuelle des fosses septique du projet égout-
Des castors au lac Alphé qui bouchaient le tuyau d'amenée-

Préparation pour éviter les gels l'hiver prochain, une
rencontre est souhaitable avec le responsable du dossier
(ingénieur).

11- Rapport du chef pompier

Suite à la demande de madame la mairesse pour les
activités du 7 & 8 novembre, faut acheminer une lettre à
l'Association.

- **NOTE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Marie Dufresne mentionne au conseil municipal que rien n'a encore été décidé concernant la nouvelle taxe d'accise, ni du montant pris à même le règlement d'emprunt concernant le dossier Oxycair.

Que le conseil a été également avisé que pour se conformer aux directives du gouvernement et compléter la mise aux normes de l'eau potable, il faut s'inscrire au nouveau programme. Rien n'a été enclenché non plus dans ce dossier.

Copies du code d'éthique des élus de même que de la politique de gestion contractuelle a été remis aux membres du conseil municipal.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : si la nouvelle patinoire sera prête l'hiver prochain- adjoints à l'inspecteur

Clôture de la séance

13-Résolution # 222-09-15

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière